

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 91

chargée de l'examen du postulat de M. Samuel DE VARGAS et consorts : « Un train de mesures en faveur du vélo » et du postulat de M. Nicola DI GIULIO : « Mes gadins, mes gamelles, mes ennuis... ».

Présidence :	Ngoc Huy Ho (Les Vert.e.s)
Membres présents :	Manon Vouga (Les Vert.e.s) Ariane Morin (Les Vert.e.s) Samuel de Vargas (Parti Socialiste) Carolina Carvalho (Parti Socialiste) Yusuf Kulmiye (Parti Socialiste) Gaëlle Mieli (Parti Socialiste) Denise Gemesio (Parti Libéral-Radical) Coralie Dumoulin, rempl. M. Klunge (Parti Libéral-Radical) Gaëlle Kovaliv (Ensemble à Gauche) Virginie Cavalli, rempl. M. Vouillamoz (Vert'libéraux) Patrizia Mori, rempl. M. Di Giulio (UDC)
Membres excusés :	Antoine Piguet (Parti Libéral-Radical)
Municipale concernée :	Mme Florence Germond, directrice Finances et mobilité
Représentants de l'admin. :	M. Patrick Etournaud, chef du service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics M. Stéphane Bolognini, chef de section mobilité active
Notes de séances :	Frédéric Tétaz, secrétaire du Conseil communal

Lieu : Salle des commissions, Hôtel de Ville, Pl. Palud 2

Date : Mardi 21 mars 2023

Début et fin de la séance : 17h30 – 18h40

1. Postulat Di Giulio :

- Le postulat vise à ce que les voies réservées aux bus puissent être empruntées par les deux-roues motorisées avec des règles claires à des endroits adaptés. Cela permettrait une fluidité et une sécurité du trafic comme l'a démontré une expérience pionnière à Baden. Le texte demande ainsi l'étude de faisabilité sur certaines portions de la Ville et de faire un bilan de ces essais.

Conseil communal de Lausanne

- Selon plusieurs commissaires, les objectifs du postulat ne sont pas conformes à ceux du PDCom votés récemment par le Conseil et qui visent à réduire l'usage des TIMs au profit de la mobilité douce et aux transports publics. Une autre expérience de partage des voies de bus avec les motos à Genève n'a pas rencontré un tel succès et a dû être annulée après 2 ans en 2018 suite à la hausse des infractions et blocage du trafic que cela engendrait.
- Plusieurs avis dénoncent un retour en arrière où le PDCom prévoyait de réaménager les routes pour favoriser la mobilité douce et le transport public. L'utilisation de la moto en ville a pour objectif d'aller plus vite qu'une voiture dans le trafic avec toutes les nuisances qui en découlent (bruit, pollution et sécurité).
- Il aurait été intéressant d'intégrer les deux-roues électriques à la réflexion de ce postulat.
- Selon les représentants de la Municipalité, un deux-roues motorisé est considéré comme un véhicule motorisé et n'entre ainsi pas dans les actions prioritaires mises en place pour apaiser le trafic et favoriser le report modal vers les mobilités actives et les transports publics. De plus, aucun essai de partage des voies de bus aux deux-roues motorisés n'a été effectué à l'exception de la tolérance envers les vélos et taxis lorsque des conditions spécifiques sont remplies.

2. Postulat de Vargas :

- Le postulat vise à développer les itinéraires cyclables par l'installation d'une série d'équipements permettant l'amélioration du confort des cyclistes et inciter les personnes à reprendre le vélo dans les années à venir. Certaines des installations évoquées existent dans les pays nordiques et les témoignages révèlent des expériences positives. Le rapport de la Municipalité permettra d'évaluer les coûts/bénéfices de chaque proposition.
- Plusieurs commissaires dénoncent les équipements proposés par le postulant comme "gadgets" à l'exception des outils en libre-service ou l'aménagement de repose-pied à la montée. Le rabotage des pavés serait par contre utile pour les personnes à mobilité réduite. Une application pour smartphone fixé sur le guidon des utilisateurs ou à consulter avant le départ pourrait également remplacer l'installation de bornes.
- D'autres commissaires argumentent en faveur de ce type d'initiative qui va dans le sens du Plan climat. La mesure principale serait malgré tout d'installer des voies cyclables dignes de ce nom avant de penser à étudier les mesures proposées par le postulat.
- Les représentants de la Municipalité note que l'évaluation des rapports coûts/bénéfices est essentielle pour justifier les investissements à consentir et

Conseil communal de Lausanne

dont l'entretien de ces aménagements n'est pas négligeable en terme de coûts. De plus, les aménagements demandant des installations électriques en extérieur et sur la voirie sont soumis aux aléas météorologiques et au sel de déverglaçage en hiver. Finalement, des précisions ont été apportées sur les différentes propositions :

- Le système des plots lumineux est intéressante mais tous les feux ne sont pas en phase fixe à Lausanne, c'est-à-dire que tout est adapté en fonction du nombre d'utilisateurs des différents tronçons. En journée, cela serait éventuellement possible, parce que le trafic est constant. Par contre, dès qu'il y a moins de véhicules sur un tronçon ou un autre, le feu change dans sa régulation. De plus, la mise en place serait très compliquée, soumise à des pannes et ce serait un élément de plus à considérer lors de travaux ou de modification du trafic.
- Les mains courantes et les repose-pieds sont très appréciés par leurs utilisateurs. Cependant, pour la voirie, cela ajoute encore des choses sur l'espace public qui prennent de l'espace et qui ne sont pas forcément souhaitables pour différents aspects. Il faut aussi relever qu'en théorie, on ne peut rien mettre à moins de 30 cm du bord de chaussée ce qui n'est pas évident pour reposer le pied lors de l'arrêt du trafic.
- Pour les panneaux d'information, ceux-ci consomment de l'énergie et l'information n'est pas très pertinente pour les cyclistes.
- L'installation de poubelles pose différents problèmes notamment en l'absence de couvercle laissant la liberté aux oiseaux de vider le contenu. L'intérêt de pouvoir jeter un déchet lorsqu'on est en vélo n'est également pas démontré.
- Une première borne à outils a été installée devant le magasin de vélo La Pédale à l'Avenue d'Echallens afin d'éviter des déprédations des installations, intervenir rapidement ou accompagner les gens qui l'utilisent. L'essai pilote à cet endroit sera sujet d'un bilan dans 6 ou 12 mois afin d'évaluer la pertinence de développer d'autres points dans la ville.
- A propos des pavés, ils sont installés dans des zones réservées en premier lieu aux piétons. Dans ce cas, il ne faut pas favoriser l'augmentation de la vitesse des cyclistes et les pavés peuvent jouer un rôle régulateur. La situation doit être analysée de cas en cas comme à la rue Pré-du-Marché où les éléments 'roulants' - trottinettes, caddies, poussettes, vélos, fauteuils roulants – ont été regroupés sur des bandes. Il faudrait encore étudier la faisabilité technique de raboter des pavés déjà posés.

Conseil communal de Lausanne

Votes de la commission :

1. Postulat Di Giulio :

1 voix pour, 9 voix contre, 2 abstentions.

La commission **refuse** la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

2. Postulat de Vargas :

9 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention.

La commission **accepte** la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

Lausanne, le 05.04.2023

Le rapporteur :
Ngoc Huy HO

